

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

**10 – 10 Juillet 2014**

**VENTE A LA COOPERATIVE STANOR – IMPASSE DES ALUMINIERS – ZI BORDE ROUGE**

Rapporteur : M. Le MAIRE.

**Vu** la délibération n° 12/2013 - 4 de la communauté de communes de Castelsarrasin/Moissac en date du 24 décembre 2013 portant vente d'un terrain à la STANOR

**Vu** la proposition d'achat de la part de Monsieur Christophe BELLOC Président de la coopérative STANOR en date du 4 juin 2014.

**Considérant** que les parcelles CO N° 684, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 645, 460 et 462 sises impasse des Aluminiers Z.I., Borde Rouge représentent un intérêt pour le futur acquéreur afin qu'il puisse construire



Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section CO 684, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 645, 460 et 462 situées impasse des Aluminiens, Zone Borde Rouge d'une surface de 5 057 m<sup>2</sup> composée d'un délaissé et d'un chemin de pied de digue.

**DIT** que le délaissé et le chemin de pied de digue feront l'objet d'une servitude au profit de la Commune pour l'entretien de la digue et de l'exploitation du bassin d'orage et ne seront pas clôturés.

**DIT** que la vente aura lieu moyennant un prix 7 585,50 €uros.

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE

17 JUIL. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :



PROJET DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION

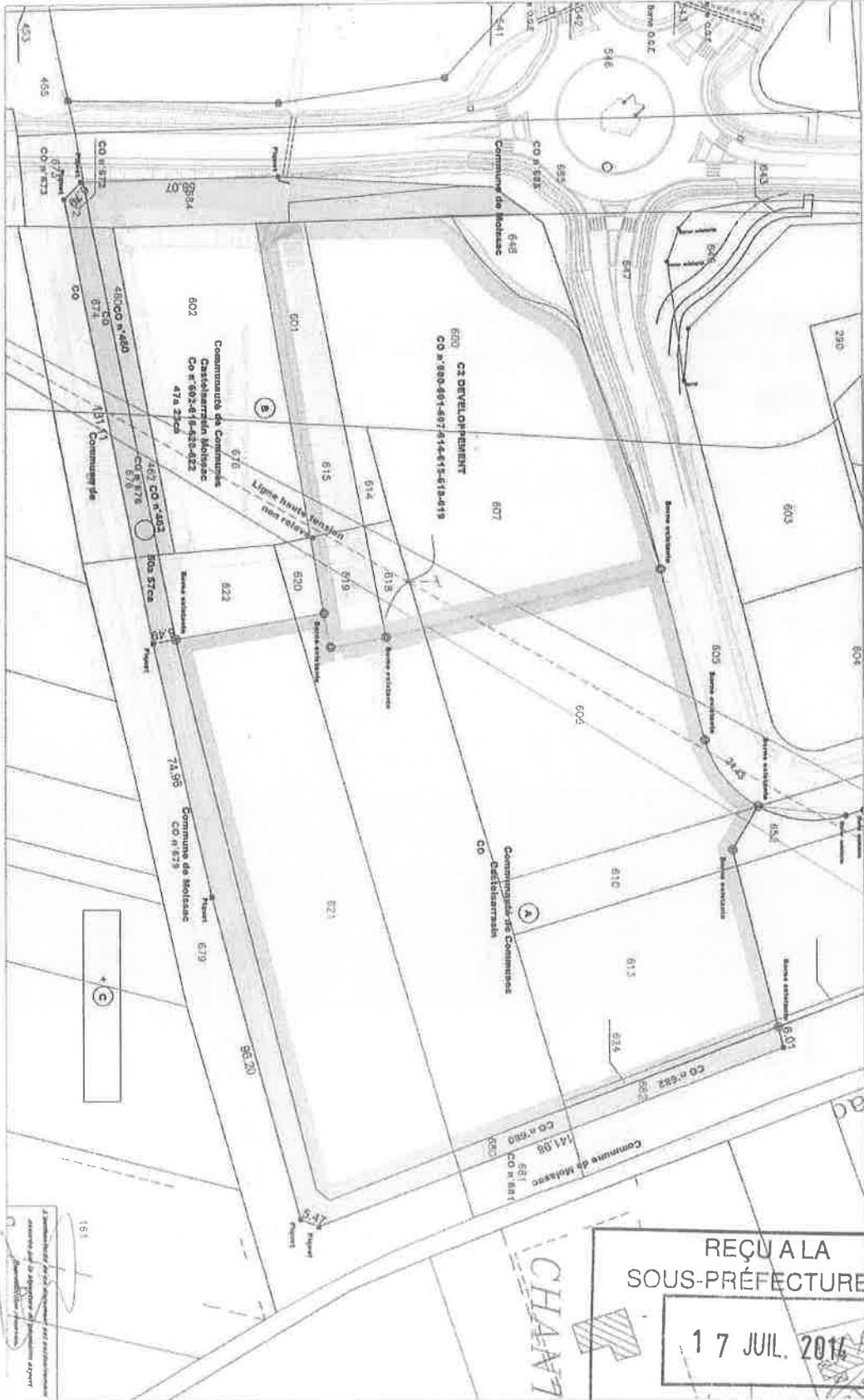
DE DIVISION

(82)

SSAC



Service Urbanisme



REÇU A LA  
 SOUS-PRÉFECTURE LE  
 17 JUL. 2016  
 CASTELSARRASIN - 82

151

Je soussigné, préfet de la région de Midi-Pyrénées, préfet de Castelsarrasin, certifie que le plan ci-dessus est conforme à l'état des lieux constatés sur le terrain le 17 juillet 2016.

Le préfet, *[Signature]*

Commune : 82112 **4601D**  
Moissac

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :  
**S.E.L.A.R.L. SOGEXPO**  
Géomètres-Experts Associés  
Gaël BOUSCAUD  
47, rue de l'Église  
82200 MOISSAC  
Tél : 05 63 08 13 36 Fax : 05 63 07 03 03  
Métier : Géomètre-Expert

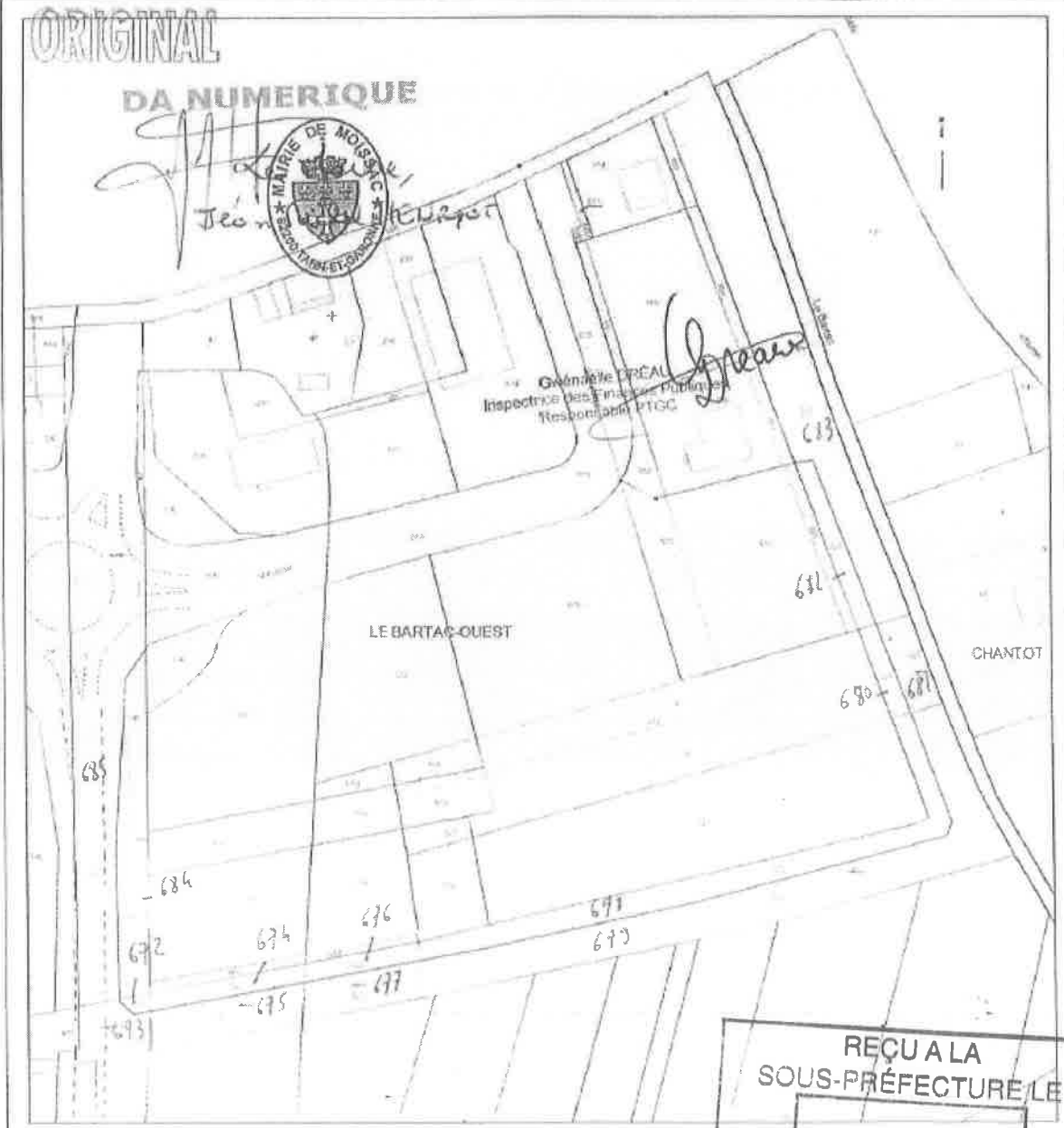
Numéro d'ordre du document d'arpentage  
Document vérifié et numéroté le **22/04/14**  
A  
Par : **MONTAUBAN**  
**DREAU G**

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 13/03/2014, par M. Gaël BOUSCAUD, géomètre à MOISSAC.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A. MOISSAC, le 13/03/2014.

Document dressé par  
Gaël BOUSCAUD  
A MOISSAC  
Date : 13/03/2014  
Signature : *Gaël Bouscaud*

Section : CO  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <2000/000  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 03/08/2005

CE PLAN CADASTRAL EST ÉLABORÉ À PARTIR DES DONNÉES DE LA BANQUE NATIONALE DE DONNÉES CADASTRALES (BD Carthage) ET DES RELEVÉS DE TERRAIN ET DES RELEVÉS DE PLAN DÉTAILLÉS. IL EST ÉLABORÉ EN VERTU DE LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 (ART. 1) ET DE LA LOI N° 78-103 DU 28 MARS 1978 (ART. 1).



**REÇU A LA**  
**SOUS-PRÉFECTURE LE**  
**17 JUIL. 2014**  
**CASTELSARRASIN - 82**

## PROMESSE D'ACHAT

Je soussignée,

Société dénommée : Coopérative STANOR

Numéro SIRET (1) : 775 712 003 000 18

Siège social : 655, rue de Pommes 82200 MOISSAC

Représentée par (1) : M. Christophe BELLOC

Agissant en qualité de (1) : Président

## M'ENGAGE

- A acquérir de la Commune de Moissac, le terrain en pied de digue ainsi qu'un délaissé situé impasse des Aluminiers, zone artisanale de Borde Rouge :
  - o Cadastré section CO 684, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 645, 460 et 462
  - o D'une contenance cadastrale au sol de 5057 m<sup>2</sup>.
  - o Au prix d'1,50 € le m<sup>2</sup>
  - o Grevé d'une servitude d'usage et d'entretien au profit de la commune de Moissac

1/2



- Je m'engage à exécuter les conditions particulières suivantes :

① La revente par l'acquéreur de tout ou partie du terrain est interdite pendant une durée de 5 ans, sauf accord express de la commune de Moissac.

② L'acquéreur s'engage à payer les frais de rédaction de publication de l'acte de vente.

Fait à MOISSAC, le 04 juillet 2014

Signature de l'acquéreur (1) *Lu et approuvé, Bon pour accord*



**STANOR**  
COOPÉRATIVE AGRICOLE  
655, rue des Pommes - BP 38  
82201 MOISSAC CEDEX  
Tél : 05 63 04 60 10  
TVA FR 00 775 712 003  
RCS Montauban 775 712 003 (2002012)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé, Bon pour accord »

2/2

